Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20210414-210414D09-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 53 + 5 Pouvoirs suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. MEYER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. F. SCHEYDER, Mme S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mme L. MEHL - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.L. RINIE, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON.

Délibération n°9 : Extension des domaines d'intervention du service commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et les communes adhérentes et modifications de la convention d'organisation de ce service commun

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territorial,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 20 juin 2018,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2018,

Vu l'avis favorable du Comité technique lors de sa réunion du 24 mars 2021,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'ETENDRE, à compter du 1er mai 2021, les domaines d'intervention du service commun aux
  - fonctions pouvant être assurées par des chargés de missions dans le cadre de contrats de projets
  - services d'un assistant de prévention

* de MODIFIER la convention d'organisation de ce service commun annexée à la présente délibération ;

* d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président